

## AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de VENDOME VILLIERS SUR LOIR (41100)

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, a organisé une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après :

- A titre principal : « Vente de Galettes et crêpes,
- A titre accessoire : « Vente de boissons chaudes et froides.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, a assuré la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Une convention d'occupation a donc été signée le 28 septembre 2026 entre SNCF Gares & Connexions et Monsieur **TOUCHARD Lilian, Lucien, Charles**, Entrepreneur Individuel pour une durée de douze (12) mois.

La convention d'occupation temporaire peut être consultée, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

La convention d'occupation temporaire peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.